

RENTREE DE SEPTEMBRE 2021 : INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES EN LIGNE

DOCUMENT DE PRESENTATION DES DIFFERENTES ETAPES
D'INSCRIPTION DEMATERIALISEE

Lancement le 1^{er} mars 2021 au 30 AVRIL 2021

- ⇒ **Inscriptions réalisables directement sur smartphone, tablettes et ordinateurs.**

- ⇒ **Pour tous les élèves de tous les niveaux des écoles publiques maternelles et élémentaires, de la petite section au CM2.**

Contacts :
Service scolaire de la Ville de Tassin la Demi-Lune
inscriptions-scolaires@villettassinlademilune.fr
04 72 59 22 35

1. Les différentes étapes pour réaliser l'inscription de votre enfant

1.1 La création du compte sur le portail citoyen

Toute personne peut créer un compte personnel.

Ce compte vous permet de suivre vos démarches en ligne. Lorsqu'une démarche nécessite la connexion au compte, la page de connexion sera proposée.

Pour créer votre compte vous devrez indiquer obligatoirement vos nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse mail.

Ce compte vous permettra d'accéder aux différents télé services de la Ville et de faire de nombreuses démarches en ligne (service scolaire, état civil, urbanisme, petite enfance...). Vous recevrez une confirmation par mail pour attester de la bonne création du compte et les démarches seront alors accessibles.

Attention pour les mots de passe du compte : majuscule, minuscule, caractère spécial.

Exemple : Montagne69. Tassin69.

1.2 Démarrer l'inscription : onglet scolarité sur le portail Citoyen



Justificatif(s) à fournir et à rassembler avant de commencer l'inscription :

- ✓ Livret de famille intégral ou Acte de naissance de l'enfant avec filiation père-mère
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Attestation CAF de – 3 mois ou avis d'imposition (revenu fiscal de référence)
- ✓ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ✓ Jugement de séparation ou de divorce si nécessaire

1.3 Le déroulé de l'inscription : une dizaine de minutes seulement

Informations relatives à l'enfant
Représentant légal 1
Adresse du foyer
Représentant légal 2
Inscription scolaire
Fréquentation des temps périscolaires
Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant
Autorisations
Justificatifs
Attestation sur l'honneur et signature

Les informations principales suivantes seront à renseigner : les coordonnées des représentants légaux, l'adresse du foyer, le niveau de scolarité, la fréquentation des temps périscolaires, la fiche sanitaire de l'enfant comme les allergies (alimentaires, médicamenteuses, l'établissement d'un PAI), les personnes habilitées à récupérer votre enfant et à contacter en cas d'urgence...

Pour les inscriptions aux services périscolaires : à titre indicatif, il vous sera demandé si votre enfant ira au restaurant scolaire, ira au périscolaire du soir (16h30-17h30), sera gardé par le CPNG (7h30 à 8h20 ou 17h30 à 18h30).

Attention : L'onglet AGENDA du Portail doit être utilisé pour effectuer les réservations au service périscolaire du soir, de 16h30 à 17h30 (une récurrence peut être choisie pour toute l'année).

L'application SO HAPPY doit être utilisée pour effectuer les réservations au restaurant scolaire (prestataire SOGERES pour la facturation).

Vous pourrez télécharger et prendre connaissance des dispositions prévues par le nouveau règlement intérieur des services périscolaires de la Ville (approuvé par le Conseil municipal le 03 février 2021).

1.4 Le téléchargement du certificat de pré-inscription pour les PS, CP et nouveaux arrivants et la finalisation avec le directeur d'école

A l'issue de l'instruction de votre dossier par le service scolaire, uniquement pour les classes de petite-section, cours préparatoires (CP) et nouveaux arrivants (déménagement), il vous sera délivré un certificat de pré-inscription, afin de procéder à la deuxième phase de l'inscription auprès de la direction de l'école dans laquelle votre enfant est affecté.

Le certificat pourra être téléchargé librement sur votre espace (vous recevrez une notification par mail du traitement définitif de l'inscription).

Attention : les demandes d'inscriptions des dossiers de PS et CP feront l'objet d'un traitement priorisé par le service scolaire jusqu'en avril (en mars et avril). Les autres sont des remontées pédagogiques simples, avec aucune obligation de récupérer le certificat de pré-inscription.

2. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LA VILLE POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

- **la permanence numérique : tous les vendredis de 9h à 12h, à la maison des familles**

→pour bénéficier d'un accompagnement à l'outil numérique (aide à l'inscription, téléchargement en amont de pièces justificatives) par des agents du CCAS et des bénévoles

- **le service scolaire, sur RDV de 30 min : les mercredis de 14h à 17h, prise de RDV en amont, RDV à la maison des familles**

→accompagnement à la démarche d'inscription, prendre RDV en amont au 04.72.59.22.35 et venir au RDV avec les justificatifs demandés en version papier

- **le service scolaire : permanence libre sans RDV le mercredi matin et le jeudi après-midi**

→pour toute question sur le service périscolaire, la restauration scolaire, le règlement des activités périscolaires...

- **Pour toute question et accompagnement HOTLINE : service scolaire joignable au 04.72.59.22.35 aux horaires habituels d'ouverture de la mairie (8h30 12h et 13h30 17h00)**

→adresse mail dédiée pour les questions liées aux inscriptions scolaires : inscriptions-scolaires@villetassinlademilune.fr

3. INFORMATIONS SUR LES RUES CONCERNEES PAR LE SYSTEME TAMPON

Dans l'objectif d'assurer un accueil optimal de vos enfants et dans l'attente de l'extension de l'école Grange Blanche, une adaptation provisoire du périmètre scolaire a été approuvée par le Conseil Municipal en séance du 03 février 2021 à travers l'instauration d'un système de rue tampons.

Le principe des zones tampons est le suivant : toutes les adresses situées au sein d'une zone tampon peuvent être affectées au besoin à l'une ou l'autre des écoles. Les directeurs ont été associés durant le mois de janvier à la réflexion et à la démarche.

L'ensemble des rues suivantes intègrent les zones tampons :

- Secteur de l'école GRANGE BLANCHE

- GAMBETTA (Avenue)
- GARE (Place de la)
- GRANGE BLANCHE (Avenue de)
- HALTE DE GRANGE BLANCHE (Chemin de la)
- JOANNES HUBERT (Avenue)
- RÉPUBLIQUE (Avenue de la) – numéro 1 à 48
- LIBERTÉ (Rue de la)
- MARTYRS DE LA RÉSISTANCE (Rue des)
- MONTRIBLOUD (Rue de)
- NORD (Avenue du)
- PASTEUR (Rue)
- PÉPINIÈRE (Rue de la)
- SOURCE (Rue de la)
- VALLON (Chemin du)
- VALVERT (Allée du)
- VALVERT (Boulevard du)
- VAUBOIN (Place)
- VERNIQUE (Chemin de la)
- VICTOR HUGO (Avenue)
- VIEUX MOULIN (Ruelle du)
- VIEUX MOULIN (Impasse du)
- VIEUX MOULIN (Chemin du)
- VINCENT SERRE (Avenue)

- Secteur de l'école PREVERT/LECLERC

- CONSTELLATION (Avenue de la)
- DE GAULLE (Avenue Charles) – numéros 116 à 201
- ETOILE (Rue de l')
- JOLIOT CURIE (Rue)
- RAUDE (Chemin de la)
- SAULES (Allée des)